

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU DELIBERANT DU 26 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 26 janvier 2023 à 18h00, le Bureau de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Bureau Communautaire : 20 janvier 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
17	13	4	0	0	0

Pour	Contre	Abstention
17	0	0

Membres présents : BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BRUN Patrick, CHADELAUD Michel, ECHASSERIAU Vincent,, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, , MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, , SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : Christine GORGE

Membres ayant donné pouvoir : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BOUR Coline, POURCHET Pierre

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : MUZETTE Thierry

Membres invité : PAQUET Laurent

INSTITUTION

Délibération n° 04-2023 : Avenant n°11 à la convention avec le Monde allant vers concernant les encombrants

L'Association Le Monde Allant Vers collecte et valorise les encombrants ménagers sur les 12 communes de notre territoire. En échange, elle reçoit de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière une rémunération calculée sur l'activité réelle de collecte effectuée, en fonction du kilométrage parcouru par les véhicules de l'association dans le cadre de la collecte des encombrants et du temps de travail nécessaire à cette collecte.

Monsieur BIDAUD, Vice-Président, indique aux membres du Conseil Communautaire que l'Association Le Monde Allant Vers sollicite, à compter de 2023, une modification tarifaire de la convention en date du 8 février 2005 comme suit :

- 25.6 € par heure travaillée au lieu de 24 € actuellement ;
- d'augmenter de 0.10 € le kilomètre parcouru pour le poids lourds ;
- d'augmenter de 0.05 € le kilomètre parcouru pour le fourgon ;

. La fréquence des passages reste inchangée à savoir 4 passages par an et par commune avec un minimum d'1m3 et un maximum de 3m3 par passage et par foyer.

A l'unanimité, les membres du Bureau Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **APPROUVER** les modifications tarifaires proposées ci-dessus à compter du 1er janvier 2023 ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°11 à la convention signée entre l'association le monde allant vers et la Communauté de Communes ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget.
- **APPROUVER** les modifications tarifaires proposées ci-dessus à compter du 1er janvier 2023 ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant n°11 à la convention signée entre l'association le monde allant vers et la Communauté de Communes ;
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 26 janvier 2023

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

19 FEV. 2023

19 FEV. 2023